



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 2148

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le dossier du développement, de la recherche et de l'industrie liée aux énergies renouvelables. En effet, le Centre international des énergies nouvelles (CIEN), installé à Tarbes depuis des années, n'a pas vu son développement s'opérer dans les mêmes proportions que celui de la prise en compte des questions touchant à l'écologie et au développement durable. Les collectivités locales haut-pyrénéennes ont pourtant été soucieuses de pouvoir le développer de façon à en faire un important centre de formation, de recherche et de production industrielle lié aux énergies renouvelables. Or l'intérêt de l'Etat pour le CIEN et son développement n'a été que négligeable, alors qu'avec son soutien il aurait pu déjà se hisser parmi les grands centres européens impliqués sur ce créneau particulièrement porteur en terme d'emplois, de nouvelles technologies et générateur d'une forte valeur ajoutée. L'idée qui pourrait être désormais développée serait de créer sur Tarbes, et autour du CIEN et de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes, un véritable pôle de recherche, de formation et industriel autour des questions d'écologie, de développement durable et des énergies renouvelables. Les élus hauts-pyrénéens, sont d'ailleurs désireux de pouvoir entamer les discussions avec elle autour de ce dossier. Elle lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.

Texte de la réponse

Le développement des énergies renouvelables fait partie des priorités du Gouvernement dans le cadre de sa politique de diversification énergétique et de maîtrise de l'énergie. Il doit concourir à l'indépendance énergétique de la France et à la réalisation des engagements pris au sommet de Kyoto en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Deux établissements publics, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), assurent la plus grande part des programmes de recherche, en concertation avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui est chargée du développement et de la diffusion des énergies renouvelables. Le CNRS a lancé en avril 2002 un nouveau programme « énergie » qui concerne l'ensemble des laboratoires du CNRS et des universités, tandis que le CEA poursuit la mise en oeuvre du programme « nouvelles technologies de l'énergie ». L'Etat a participé à la création du Centre international des énergies nouvelles (CIEN) grâce au financement par l'ADEME des capteurs solaires qui ont fait du CIEN un centre de démonstration public de qualité. Par ailleurs, le ministère chargé de la recherche a soutenu la création, à l'université Paul-Sabatier, d'une licence professionnelle sur « les sciences et technologies des énergies renouvelables », qui s'appuie directement sur l'IUT de Tarbes et implique le CIEN pour la formation pratique. Cet enseignement, qui fonctionne depuis septembre 2000, est unique en France par le nombre d'étudiants formés. En ce qui concerne le futur, le ministère chargé de la recherche participe à la réflexion sur le projet PISE (pôle d'intégration des systèmes énergétiques), qui prend en compte les énergies renouvelables. Le CIEN doit y trouver sa place, dans un axe Toulouse-Tarbes renforcé, et contribuer à donner à la région Midi-Pyrénées, particulièrement soucieuse du respect de l'environnement et du développement durable, une place éminente dans le développement de l'énergie solaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2148

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2963

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4668